

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2015

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 1^{er} septembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 8 septembre 2015 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Etaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PREAU, E. CHAPILLON, M.H. MOUTURAT, P. MADELENAT, M. LUTGEN, F. RAGOBERT, C. CAGNAT, R. LECOLLE.

Absent excusé : M. TOUSSAINT (pouvoir à V. GIABBANI).

Secrétaire de séance : C. CAGNAT.

ORDRE DU JOUR

- ❖ Tableau modificatif des subventions aux associations
- ❖ Décision modificative des budgets
- ❖ Annulation de titres de recettes en assainissement
- ❖ Réfection de la toiture de l'école maternelle – Demande de subvention DETR
- ❖ Agenda accessibilité – Programmation des travaux
- ❖ Décisions du Maire
- ❖ Affaires diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

CM-2015/33 - TABLEAU MODIFICATIF DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Madame BARON présente le tableau des subventions de fonctionnement votées aux diverses associations de la commune et propose les modifications suivantes :

Désignation du bénéficiaire	BP 2015	Rectificatif du 08/09/15	Rectificatif	TOTAL BUDGET
A.D.M.R.	1 000	110		1 110
PERRIGNY Animation Détente	1 100	110		1 210
Union Sportive de Perrigny (1)	3 300	220		3 520
Club « Vivre Ensemble »	700	110		810
Amicale des Sapeurs Pompiers	500	110		610
Coopérative scolaire élémentaire	928			928
Coopérative scolaire maternelle	627	- 20		607
Association des Parents d'élèves + Classe de découverte	200 4 000	110		310 4 000
Société de Chasse de Perrigny	0	110		110
S.P.A. 89	80			80
Comité des fêtes	0	176		176
Association Yoga Perrigny	150			150
Souris à la vie (2)	500	110		610
Association « Les Minipouss »	200	110		310
Association Tennis de Perrigny	150			150
Association « Les Amis des Chats »	0			0
Perrigny et les années 60-70	150			150
Association « Les Bréandes »	150	110		260
Association "Gospel for ever"	150	110		260

Divers (en réserve)	115	24		139
Crédits votés au BP 2015	14 000			
Décisions modificatives		1 500	0	
Total budget 2015	14 000			15 500

(1) dont indemnité au titre des N.A.P. de 800 € (16 €x 50) de janv. à déc. 2015

(2) dont subvention exceptionnelle de 350 € pour organisation d'un duathlon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le tableau rectificatif ci-dessus.

CM-2015/34 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 3 :

Madame BARON, adjointe aux finances, présente les modifications qu'il est nécessaire d'apporter aux crédits votés pour les subventions aux associations :

Virement de crédits :

Section	Sens	Article	Prog.	Crédits à ouvrir	Crédits à réduire
Fonctionnement	Dépense	6574 Subvention aux associations		1 500	
Fonctionnement	Dépense	61523 Entretien de voies et réseaux			- 1 500
TOTAUX				1 500	1 500

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** les modifications de crédits comme indiqué ci-dessus.

CM-2015/35 - BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 2 :

Madame BARON, adjointe aux finances, expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits prévus au budget primitif. Il y a lieu d'effectuer les modifications suivantes :

♦ CREDITS SUPPLEMENTAIRES :

Section	Prog./Chap.	Article	Crédits à voter	
			Recettes	Dépenses
Investissement	041	2762 Créances s/transfert drt déduction TVA		100
Investissement	041	2158 TVA sur installation, matériel, outillage	100	
TOTAUX			100	100

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** les modifications de crédits comme indiqué ci-dessus.

CM-2015/36 – ANNULATION DE TITRES DE RECETTES EN ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a voté, le 19 mai 2015, une décision modificative au budget assainissement pour ouvrir un crédit de 3 000 € au compte 673 « titres annulés ».

Ces annulations de titres concernent la participation pour assainissement collectif induit facturées aux riverains de la rue des Crots Taupins. Il s'agit des mandats n° 3, 4, 5 et 6 du bordereau n° 2/2015, en annulation des titres n° 4, 5, 6 et 7 émis sur l'exercice 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'annulation des titres de recettes du budget assainissement désignés ci-dessus,
- **CONFIRME** le vote de la décision modificative n° 1 du 19/05/2015 concernant précisément l'annulation de ces titres de recettes.

CM-2015/37 - DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. 2015 – REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la toiture terrasse de l'école maternelle, construite en 1984, présente de sérieux signes de fatigue se traduisant par des infiltrations d'eau récurrentes depuis deux ans, engendrant des dégâts plus ou moins importants à l'intérieur du bâtiment.

Des travaux de réfection s'imposent donc et seront associés à la rénovation de l'isolation thermique, permettant une nette amélioration des performances énergétiques du bâtiment.

Le montant de la dépense subventionnable au titre des travaux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics, incluant les frais du diagnostic de performance énergétique (DPE) préalable, s'élève à environ 55 500 € HT. Le taux de l'aide au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux est de 50 %, dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 100 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est appelé à :

- **APPROUVER** le projet tel que présenté et le plan de financement annexé à la présente délibération,
- **SOLLICITER** une aide financière au titre de la DETR 2015, au taux de 50 %
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour lancer une consultation d'au moins trois entreprises dans le cadre des marchés à procédure adaptée,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2015.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RESSOURCES	
<u>Détail des travaux :</u>		<u>Subventions :</u>	
Réfection toiture et isolation :	55 212,44	DETR 2015 – 50 % :	27 731 €
Etude D.P.E. :	250,00	(Plafond : 100 000 €)	
		Détail des autres subventions demandées :	NEANT
		<u>Autofinancement :</u>	
		Fonds propres :	27 731,44 €
		Emprunt :	Néant
TOTAL HT :	55 462,44 €	TOTAL HT :	55 462,44 €

CM-2015/38 - AGENDA d'ACCESSIBILITE ET PROGRAMMATION DES TRAVAUX (Ad'AP)

L'article L.111-7-5 du Code de la construction et de l'habitation impose aux propriétaires ou exploitants d'un établissement recevant du public qui ne répondent pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L. 111-7-3, l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée.

Cet agenda doit comporter un programme des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoir le calendrier des travaux ainsi que les engagements financiers correspondants. La date limite de dépôt de l'Ad'AP est fixée au 27 septembre 2015. La programmation des travaux peut s'étaler sur 3 années au maximum, sauf cas particuliers.

Le diagnostic établi sur les 5 bâtiments concernés par l'obligation d'accessibilité fait apparaître un coût de mise aux normes estimé à environ 40 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** sur la demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP),
- **APPROUVE** le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux sur trois ans,
- **S'ENGAGE** à financer les travaux selon le calendrier prévisionnel défini à l'Ad'AP.

CM-2015/39 - DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N° 2015/11 du 06/07/2015 : Avenant au contrat de fourniture de repas cuisinés pour le restaurant scolaire. Le prix est porté à 2,71 € HT (2,86 € TTC) à compter du 01/09/2015.
- N° 2015/12 du 16/07/2015 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un bâtiment sur un terrain de 557 m² situé rue des Vendanges aux Bréandes, au prix de 44 000 €.
- N° 2015/13 du 20/07/2015 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'une maison sur un terrain de 348 m² située rue de la Cour, au prix de 205 000 € + 13 000 € de commission.
- N° 2015/14 du 29/07/2015 : Contrat de location de la maison située au 36 ter rue des Vendanges. Signature du bail à compter du 1^{er} août 2015.

AFFAIRES DIVERSES

- Travaux salle des mariages : Le chantier a démarré le 7 septembre. Dans un premier temps, l'entreprise chargée du gros œuvre procède aux démolitions et déposes, et à la réalisation des fondations des extensions projetées. Viendront ensuite les raccordements électriques avec suppression des fils aériens, les raccordements et mises aux normes des réseaux divers (AEP, eaux pluviales, eaux usées).
- Compte rendu de gestion 2014 du service de collecte et de traitement des déchets : la communauté de l'Auxerrois a établi le compte rendu de gestion 2014 qui est consultable en mairie.
- Plan Local d'Urbanisme : Une première réunion de démarrage des études aura lieu le vendredi 25 septembre en mairie, à laquelle tous les conseillers municipaux sont conviés.
- Commission des travaux : Elle est fixée au samedi 26 septembre à 9 h 00.
- Congrès des Maires : Le congrès des Maires aura lieu à Paris du 17 au 19 novembre 2015. Les conseillers municipaux intéressés doivent se manifester dès à présent.
- Jardin conservatoire : La clôture et les portillons d'accès au niveau de l'école élémentaire ont été posés pendant les vacances d'été.
- Elections régionales : Le scrutin des élections régionales est fixé aux dimanches 6 et 13 décembre 2015.
- Loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) : La loi a été votée au Parlement malgré les nombreux amendements déposés et les manifestations des élus locaux. Des reculs ont néanmoins été constatés sur certains points, mais il faut rester vigilant. L'Association des Maires de France organise une journée nationale d'action le 19 septembre 2015 afin de mobiliser la population et protester contre les baisses de dotations de l'Etat.
- Accueil des réfugiés : Le Ministre de l'Intérieur a adressé une lettre de sensibilisation à tous les Maires de France relative à la nécessaire mobilisation des collectivités face à l'afflux des réfugiés.

QUESTIONS DIVERSES

M.C. BARON : Fait un compte rendu de la rentrée scolaire le 1^{er} septembre. Hormis un problème d'infiltration d'eau de pluie à l'école élémentaire du aux orages de la veille, la rentrée s'est bien passée. Les effectifs, tant à la maternelle qu'à l'école élémentaire, sont stables. En revanche, les inscriptions aux N.A.P. sont en nette baisse par rapport à l'an dernier. Les 3 intervenantes bénévoles de l'année 2014/2015 reconduisent leur participation cette année. Il sera proposé aux parents des classes élémentaires une seconde séance par semaine pour compenser le faible effectif, mais sans coût supplémentaire pour les familles.

D. CUMONT : Concernant la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux, pour l'église qui ne pourra pas être traitée de la même façon que les autres bâtiments, il préconise d'installer deux mains-courantes au niveau des marches pour faciliter l'accès des personnes âgées.

Il fait savoir aux membres du conseil que le cabinet d'étude pour la réfection des réseaux de la rue des Vignes a remis son estimation du coût des travaux. Celui-ci est très élevé du fait de nouvelles réglementations très contraignantes et très coûteuses de traitement des déblais de voirie. Le projet sera examiné en commission de voirie.

M.-H. MOUTURAT : Demande la mise à jour du site Internet de la Commune, notamment pour supprimer la bourse à la puériculture qui était initialement prévue par les Minipouss', et remplacer la photo du groupe scolaire.

Elle fait part de la demande d'habitants des Bréandes qui souhaiteraient un panneau « voie sans issue » à l'entrée de la rue de la Taille et un panneau « sens unique » rue du Fréaux.

Elle signale, par ailleurs, que le terrain communal situé à l'arrière des maisons de la rue de la Taille n'a pas été fauché et qu'un trou important s'est formé dans la chaussée de cette même rue.

P. MADELENAT : A constaté que le chemin situé après l'ancienne décharge municipale a été remis en état et s'en félicite.

M. LUTGEN : Exprime sa satisfaction après la réalisation du goudronnage du chemin de Mocquesouris. Elle rappelle que les buses qui canalisent les eaux pluviales en traversée de ce chemin n'ont pas été curées et que ce fait, il y a un risque de détérioration. Monsieur le Maire répond que le curage des buses sera fait prochainement ainsi que la reprise des têtes de buses.

F. RAGOBERT : Demande si la remise en état des signaux pour le passage des piétons des feux tricolores vers le monument aux morts sera bientôt faite. Monsieur le Maire indique que la commande est faite et que l'entreprise devrait intervenir prochainement.

Il exprime sa satisfaction suite à la mise en place des panneaux de limitation de vitesse à 70 km/h route des Terres et Vignes, dans la portion comprise entre la zone d'activités et le hameau des Bréandes.

Il demande enfin pour quelle raison la société BERTRAND ne respecte pas les clauses du contrat de délégation de service public pour l'assainissement qui prévoit la tenue d'un comité de pilotage pour le suivi du contrat.

S. VIGNOL : Remercie cette fois encore les bénévoles qui ont distribué la « Lettre infos » dans la commune.

Il fait savoir que les 8 nouveaux ordinateurs ont été installés à l'école élémentaire en août et qu'un destructeur de papier sera installé à côté du photocopieur des écoles. Il indique que des habitants félicitent la municipalité pour le panneau qui orne le fronton des écoles. Il reste à installer la structure faite de matériels scolaires géants (crayons, règle, équerre, etc...) confectionnés par les employés communaux pour agrémenter l'environnement des écoles.

Concernant le 13 juillet, il souhaiterait en revoir l'organisation. Il suggère de réunir toutes les associations pour leur soumettre son projet.

V. GIABBANI : Rappelle que le repas du CCAS aura lieu le dimanche 18 octobre prochain et invite les membres du conseil municipal à remettre leur bulletin de participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.